



Rentrée des classes : le lundi 04 septembre pour les 1ères

le mardi 05 septembre pour les autres.

QUELQUES RENSEIGNEMENTS UTILES

1. Manuels et frais scolaires :

Une feuille d'estimation des frais scolaires est disponible au secrétariat.

Possibilité d'acheter des livres d'occasion auprès du comité de parents; paiement au comptant.

Beaucoup de professeurs commandent directement les livres afin d'obtenir les meilleurs prix. Les livres seront donc à payer aux professeurs.

Les frais de feuilles photocopiées seront réclamés dans le courant du 1^{er} trimestre (paiement par virement).

En gymnastique le tee-shirt de l'école est obligatoire, il est en vente au magasin de la section Vente au prix de 6 euros.

2. Abonnements scolaires :

Bus ou train: un tarif préférentiel est octroyé automatiquement pour les 12-24 ans.

Aucune formalité n'est nécessaire.

3. Bourse d'études :

Les élèves qui entrent en 1^{ère} recevront le document via l'école primaire.

Des demandes sont disponibles pour les élèves qui s'inscrivent dans une autre année et qui n'ont jamais rempli de demande auparavant.

Les élèves ayant déjà bénéficié l'année précédente d'une bourse d'études recevront directement le document chez eux.

4. Repas :

- Elèves de l'école hôtelière : ces élèves sont obligés, à partir de la 3^{ème} année, de prendre les repas au restaurant les jours de pratique professionnelle.

Prix du repas : 4 euros

- *Implantation de Saint-Germain* : seuls les élèves domiciliés à Couvin peuvent retourner dîner chez eux moyennant une autorisation écrite des parents.

Aucun repas chaud n'est possible.

- *Implantation de Pesche* : seuls les élèves domiciliés à Pesche peuvent retourner dîner chez eux moyennant une autorisation écrite des parents.

Possibilité de repas chaud à 5 euros : potage-plat-dessert-eau.

5. Internat : s'adresser à l'internat autonome de la Communauté Française,
Responsable : Madame LEBEC Tél : 060/34 54 53
Résidence du Belvédère, Dessus de la Ville, 3 à Couvin

6. Les inscriptions.

Les inscriptions sont possibles jusqu'au 07 juillet et à partir du 16 août
de 9 à 12 h et de 14 à 18 h

Le samedi, de 9 à 12 h uniquement.

Les documents à fournir pour valider l'inscription sont : l'attestation obtenue
au 30 juin, la photocopie du bulletin ainsi qu'une copie recto-verso de la carte d'identité.

7. La rentrée des classes est fixée :

-les élèves de 1^{ères}, le lundi 04 septembre.

-les autres, le mardi 05 septembre .

8. Horaire des cours :

De 8h25 à 15h15 ou 16h05 (voir l'horaire au journal de classe).

Le mercredi : de 8h25 à 11h55.